Image not found or type unknown

Fin de contrat et solde tout compte cdd à mi temps

Par **Kryscool**, le **01/07/2016** à **07:34**

Bonjour, j'ai terminé hier mon CDD de 4 mois mais je n'ai reçu aucun documents ni règlement. Je voudrais savoir de combien de temps dispose l'employeur pour les mettre à ma disposition avant que je lui envoie une lettre en r/ar pour tout récupérer. Il semblerait que les documents étaient disponibles mais pas le chèque (on m'a dit qu'on me remettrait tout en même temps). N'aurait il pas fallu je que récupère au moins les papiers assedic et certificat de travail?
De plus comment se calcule le solde tout compte lorsqu'il s'agit d'un CDD à mi temps ?
Emploi du 01/03/16 au 30/06/16
Brut 1005,68€ pour 104 heures/mois
3 jours de cp pris
Merci sincèrement de votre aide.

Par **P.M.**, le **01/07/2016** à **09:01**

Bonjour,
Il est admis que le solde de tout compte ainsi que l'attestation destinée à Pôle emploi soit délivrée au plus tard au jour habituel de la paie, en revanche le certificat de travail doit l'être dès la rupture...
Je ne vais pas vous faire tout le calcul du solde de tout compte mais pour les congés payés, l'indemnité devrait correspondre à 10 % des salaires bruts - les 2 jours pris...
S'y ajoute normalement l'indemnité de précarité sauf cas particulier de 10 % de la totalité des salaires bruts...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés